



**ACADÉMIE
DE LYON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DES EXAMENS
ET CONCOURS**

Note à l'attention des candidats individuels présentant le
Certificat d'Aptitude Professionnelle
Agent Vérificateur d'Appareils Extincteurs (AVAE)
ZONE SUD - SESSION 2024

Pour rappel que la France est divisée en deux zones pour l'organisation du CAP Agent Vérificateurs d'Appareils Extincteurs (AVAE). La zone NORD est gérée par le SIEC, la zone SUD par l'académie de Lyon.

La zone SUD regroupe les académies d'Aix-Marseille, de Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Corse, Grenoble, Limoges, Lyon, Nice, Toulouse et le département de Saône-et-Loire (71) de l'académie de Dijon.

ATTENTION : Montpellier ne fait plus partie d'une Zone, l'académie se gère individuellement

Tout candidat n'appartenant pas à ces académies se verra transférer au SIEC (sauf si son entreprise de référence fait partie de la liste citée au-dessus).

Ouverture des pré-inscription :

Du 16 octobre 2023 au 24 novembre 2023

- **N'attendez surtout pas le dernier jour !**
- **Votre préinscription n'est pas valide tant que le serveur ne vous a pas proposé un numéro de dossier (à conserver) et un récapitulatif de votre saisie (à éditer pour preuve).**

Les trois étapes de la préinscription :

Phase 1 : PREINSCRIPTION **Uniquement** depuis un accès internet

COMMENT ACCEDER AU SERVEUR ?

<https://exacyc.orion.education.fr/cyccandidat/portal/accueil>

ou via le site académique/ scolarité études/ examens

COMMENT SE PRE-INSCRIRE ?

VOUS DEVEZ CREER VOTRE COMPTE CYCLADES en suivant les informations portées dans le
« Guide Cyclades candidats »

 FIN DE LA SAISIE – INDISPENSABLE POUR VALIDER VOTRE PRÉ-INSCRIPTION PAR INTERNET

En fin de pré-inscription par Internet, un numéro de candidat vous est attribué.

Si ce numéro n'apparaît pas, c'est que votre préinscription n'a pas été enregistrée

- *NOTER SCRUPULEUSEMENT ce numéro (000-0) et le conserver.*
- *EDITER LE RECAPITULATIF DE LA SAISIE et le conserver.*

Si vous souhaitez modifier votre préinscription par internet avant la clôture du serveur :

- connectez-vous sur votre compte Cyclades avant le 24 novembre 2023.

Phase 2 : CONFIRMATION DE LA PREINSCRIPTION

Une confirmation d'inscription sera générée. Vous devrez l'imprimer et la signer. Vous pouvez la retrouver à tout moment dans l'onglet « mes documents » de votre compte Cyclades.

Vous devez déposer cet imprimé dans votre espace Cyclades, éventuellement **corrigé, signé par vos soins avant le 8 décembre 2023.**

Phase 3: VALIDATION DE L'INSCRIPTION

Votre dossier va être vérifié.

S'il est complet et s'il satisfait aux conditions réglementaires, l'inscription est définitivement validée. Vous recevrez un courrier de confirmation.

En revanche, toute irrégularité constatée ou modification apportée par le service vous sera signalée pour mise en conformité ou information.

En cas de dossier incomplet, vous devrez impérativement apporter les pièces complémentaires par retour de courrier.

Au-delà du 15 décembre 2023, tout dossier non régularisé entrainera l'annulation définitive de la pré-inscription. CETTE ANNULATION VOUS SERA NOTIFIEE ET SERA SANS APPEL

